



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 mars 2009  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 3 mars 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Comme suite à mon rapport sur la situation en République centrafricaine en date du 26 novembre 2008 (S/2008/733), dans lequel j'informais le Conseil de sécurité de mon intention de soumettre des propositions pour une présence intégrée des Nations Unies dans ce pays, ainsi qu'à la lettre en date du 23 décembre 2008 (S/2008/809) que vous m'avez adressée, je souhaite recommander qu'un Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix, doté d'un mandat et d'une structure révisés, succède jusqu'au 31 décembre 2009, dans un premier temps, à l'actuel Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.

Le dialogue politique sans exclusive qui s'est tenu du 8 au 20 décembre à Bangui, dans le prolongement d'initiatives semblables au cours de la dernière décennie, représente sans doute, à ce jour en République centrafricaine, l'effort de réconciliation nationale le plus authentiquement ouvert. Il a débouché sur une feuille de route que le pays a prise à son compte et qui devrait conduire à la cessation de plusieurs décennies de conflit armé et d'instabilité politique. Les accords de paix conclus par toutes les parties sont certes encore fragiles, mais l'heureux aboutissement du dialogue offre une nouvelle occasion de prendre des mesures authentiquement favorables à une consolidation durable de la paix dans un pays très vulnérable et en proie à de sérieux problèmes structurels.

J'ai été encouragé par la participation active de la Commission de consolidation de la paix aux efforts de paix en République centrafricaine depuis que le pays a été mis à l'ordre du jour de ses travaux en juin 2008. J'attends avec intérêt la mise au point définitive du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, dont les trois objectifs prioritaires sont les suivants : a) réforme du secteur de la sécurité et processus de désarmement, démobilisation et réintégration; b) bonne gouvernance et état de droit; et c) création de pôles de développement.

Pour appuyer comme il se doit, de façon cohérente et coordonnée, les chances prometteuses de consolidation de la paix nées du dialogue, d'une part, et de l'engagement de la Commission, de l'autre, je recommande de doter le bureau intégré que je propose de mettre en place du mandat suivant : a) soutien des efforts entrepris aux niveaux national et local pour la mise en œuvre des conclusions du dialogue, notamment en appuyant les réformes touchant la gouvernance et les opérations électorales; b) contribution à la bonne exécution du processus de



désarmement, démobilisation et réintégration, à la réforme des institutions dans le secteur de la sécurité, et soutien des activités visant à promouvoir l'état de droit; c) appui aux efforts menés pour rétablir l'autorité de l'État dans les provinces; d) appui au renforcement des capacités nationales, pour faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit et promouvoir la justice et la transparence; e) étroite coordination avec la Commission de consolidation de la paix et soutien de son action, y compris dans la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et des projets financés par le Fonds de la consolidation de la paix; f) poursuite de l'appui à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad. Ce mandat révisé permettrait au bureau intégré d'apporter une aide renforcée aux parties prenantes en République centrafricaine, et un appui politique aux programmes multiformes des Nations Unies.

Dirigé par un Représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de sous-secrétaire général, le bureau intégré aurait la structure suivante : a) un bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, bénéficiant de la collaboration du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, coordonnateur résident ou coordonnateur des opérations humanitaires (D-2) et d'un chef de cabinet (D-1); b) un groupe de coordination et de planification stratégique; c) une section politique; d) une section de l'état de droit et des institutions du secteur de la sécurité; e) une section des droits de l'homme; f) une section de l'information; et g) une section administrative. Le groupe de coordination et de planification stratégique serait composé de personnel provenant du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, du Bureau d'appui pour la consolidation de la paix, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Bureau de la coordination des activités de développement. Cette diversité offrira l'assurance que l'approche intégrée des Nations Unies servira d'orientation pour définir et exécuter les programmes.

Si le Conseil décidait de reconduire le mandat du bureau intégré en 2010, un état complet des ressources nécessaires serait présenté à l'Assemblée générale dans le projet de budget pour 2010, conformément au cycle budgétaire des missions politiques spéciales. En attendant, des dispositions provisoires seraient mises en place, dans la limite des crédits alloués pour 2009, afin de rendre le bureau intégré opérationnel dès que possible.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban Ki-moon**